

Modification de la facturation aux familles Services périscolaires et mercredis récréatifs

Face aux nombreuses absences ou présences non transmises aux services périscolaires et mercredis récréatifs, la municipalité a décidé d'instaurer des **pénalités** aux familles dans les cas suivants :

Accueils périscolaires :

- ✓ En cas d'absence non prévenue au plus tard la veille, une facturation de **la totalité des horaires d'ouverture du service (matin et/ou après-midi)** sera appliquée à compter du 1er janvier 2021.

- ✓ En cas de présence non prévenue au plus tard la veille, une facturation du service sera appliquée **selon le temps de présence réel ainsi qu'une majoration de 2€** par famille à partir du 1er janvier 2021.

Mercredis :

- ✓ En cas d'absence non prévenue avant 9h30 le lundi précédent, une facturation du temps de présence prévisionnel sera appliquée à compter du 1er janvier 2021.

- ✓ En cas de présence non prévenue avant 9h30 le lundi précédent, une facturation du temps de présence réel sera appliquée ainsi qu'une majoration de 2€ par famille à partir du 1er janvier 2021.

Les modalités d'inscriptions :

- ✓ Pour les enfants qui viennent régulièrement sur l'année, remplir obligatoirement et seulement le formulaire de présences de septembre.

- ✓ Pour les enfants qui viennent occasionnellement, remplir obligatoirement le formulaire de présence de chaque mois, ***avant le 15 du mois précédent***.

- ✓ Les formulaires de présences pour les accueils périscolaires et mercredis sont disponibles sur les accueils, à la mairie et sur le site internet de la commune.

- ✓ Vous devez prévenir de toute absence ou présence imprévue de l'enfant sur les sites concernés :

Site renardière : periscolaire-renardiere@lasuze.fr ou au 02 43 88 63 38 (Laisser un message sur le répondeur)

Site châtaigniers : periscolaire-chataigniers@lasuze.fr ou au 02 43 39 42 68 (Laisser un message sur le répondeur)

Pour les accueils périscolaires : au plus tard la veille.

Pour les mercredis récréatifs : le lundi précédent avant 9h30.

Cordialement,